

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 22

Exprimées par pouvoirs : 7

Total (mini 19) : 29

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**2 représentantes du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuses de 2 voix)**

Eliane BARREILLE, Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Éric RICHARD, Pascale ROCHAS à Michel ROLLAND.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Myriam HUGUES

Invités présents

Laurent HARO

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Madame Eliane BARREILLE est nommée secrétaire de séance.

Objet : Mise en œuvre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » - Demande de subvention

Le Président expose,

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a créé la marque collective « Valeurs Parc naturel régional », une marque nationale déposée à l'INPI et qui ouvre de nouvelles perspectives pour les Parcs en matière de création de valeurs ajoutées pour leurs entreprises engagées dans des démarches collectives, solidaires et durables.

La marque apporte à toute entreprise volontaire qui en bénéficie une reconnaissance de son travail, de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement, et lui confère donc une véritable valeur ajoutée en termes d'image. Les bénéficiaires pourront apposer la marque sur des outils de communication, profiter d'un dispositif promotionnel régional et national pour leurs produits et services ainsi qu'un accompagnement technique du Parc pour la mise en réseau.

Pour le consommateur, la marque Valeurs Parc naturel régional présente aussi de réels bénéfices et avantages. Elle garantit notamment que le produit ou service qui en bénéficie respecte les valeurs du Parc et qu'il bénéficie d'une traçabilité liée à des filières territoriales.

Le Comité Syndical du 31 Janvier 2017 a lancé la mise en œuvre de la Marque Parc "Valeurs Parc naturel régional". Le premier volet du déploiement de la marque collective protégée a concerné le volet « Tourisme-Loisirs » en 2017 et 2018 : 15 hébergements sont à ce jour marqués.

Pour 2019, l'objectif de marquage de 10 nouveaux hébergements est proposé. La mise en œuvre du marquage des prestataires touristiques bénéficie de la mutualisation des audits et moyens de communication à l'échelle inter parcs soutenue par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le chargé de mission Tourisme du Parc sera mobilisé sur cet objectif et sur l'animation du réseau des hébergeurs marqués à hauteur de 0,25 ETP en 2019.

Parallèlement, la marque « Valeur Parc naturel régional » appliquée aux productions agricoles a été lancée en 2018. Le premier volet de cette démarche de marquage développé par le Parc concerne les « produits de l'élevage herbivore ». Les premiers audits pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les produits de l'élevage herbivore vont être réalisés par Agribiodrôme, prestataire retenu en Bureau du 24 octobre 2018.

Il est proposé de développer en 2019 un référentiel propre aux plantes à parfum aromatiques et médicinales et de procéder aux premiers marquages.

L'objectif de marquage de produits agricoles pour 2019 est de 10.

Il est proposé de poursuivre les démarches de marquage des hébergements touristiques et des productions agricoles en 2019 en sollicitant le soutien des régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement suivant :



DEPENSES	Montant € TTC	RECETTES	Montant € TTC
Animation, développement du marquage des productions agricoles, mise en réseau – Chargée de mission valorisation des productions - 0,3 ETP	11 500	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 000 €
Réalisation des audits 2019 sur 10 exploitations agricoles en 2019 – Prestation Agriodrôme	3 375	Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000 €
Promotion, outils de communication, formation	10 125	PnrBP (20 %) Autofinancement	5 000 €
Total	25 000 €		25 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le budget et le plan de financement proposés
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Claude AURIAS